N° 2 - Février 2023

Les Cahiers du PIaMP

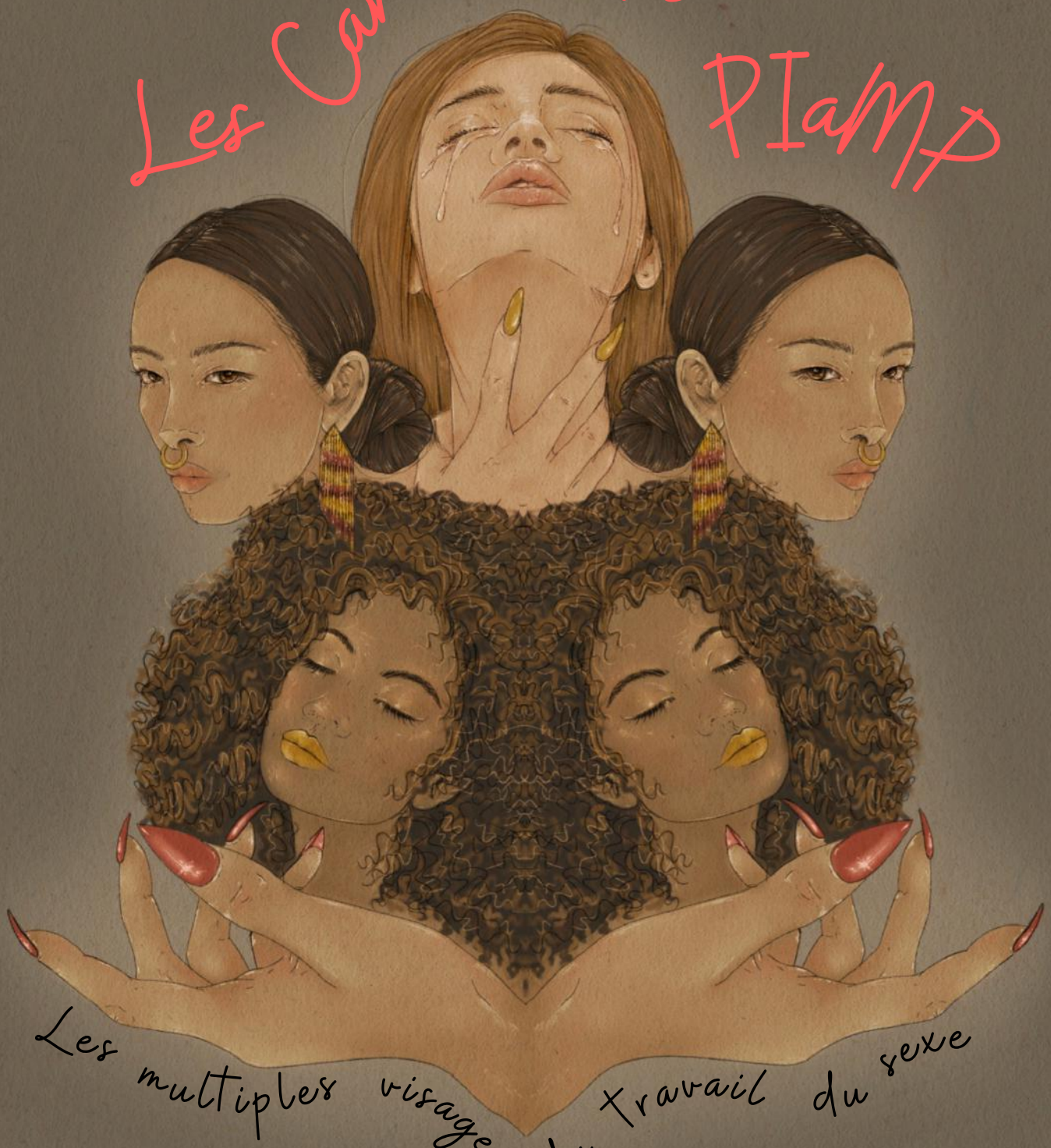

Les multiples visages du travail du sexe

Entrevue avec Tom,
sugar baby professionnel

« Slut Specialist » :
le traitement des travailleuses du sexe dans le milieu du cinéma et de la télévision

L'invisibilité du travail du sexe des hommes, pour le meilleur et pour le pire!

Le travail du sexe, Internet et l'intervention

Quand l'histoire se répète : exclusion, répression, mais résistances des travailleur·euses du sexe en temps de pandémie

Les Cahiers du PIaMP

MISSION ET ORIENTATION:

Le périodique *Les Cahiers du PIaMP* vise à diffuser des réflexions critiques sur la prostitution juvénile et à donner la parole aux jeunes concerné·es. Sont invités à participer les jeunes du milieu et leurs proches, les praticien·nes, les intervenant·es, les chercheur·es. Dans une perspective de non-jugement et de reconnaissance des faits, l'évaluation des contributions proposées se situe dans le respect de la mission et des valeurs du PIaMP, telles qu'énoncées ci-dessous.

LA MISSION DU PIAMP DEPUIS SA CRÉATION EN 1982 :

Offrir un lieu sécuritaire où les mineur·es prostitué·es sont représenté·es et où iels peuvent exprimer librement leurs besoins. Préserver un système décisionnel du bas vers le haut, des jeunes vers les employé·es et membres du Conseil d'administration, afin que leur voix soit représentée au sein des instances en limitant les déformations et la désinformation, mais aussi que chaque action ou décision prise au sein du PIaMP soit dans leur intérêt.

LES VALEURS DU PIAMP Empowerment et autonomie - Échange horizontal réflexif et dynamique, hors de tout contexte autoritaire - Action communautaire autonome - Ouverture et nuance - Justice, équité et inclusion sociale.

TYPES DE CONTRIBUTIONS POSSIBLES :

Nous invitons des jeunes, des chercheur·es, des intervenant·es, à nous présenter des propositions, quelles qu'en soient la forme : témoignages, entrevues, récits, poèmes, dessins, nouvelles, réflexions, articles scientifiques, comptes-rendus de lecture ou de colloque.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS :

L'évaluation des propositions repose sur les objectifs du périodique, ainsi que sur la mission, les principes et valeurs du PIaMP.

GROUPE D'ÉVALUTION DES PROPOSITIONS :

Stéphanie Gingras Dubé, coordonnatrice du PIaMP - Patrick Celier, bénévole au PIaMP - France Tardif, bénévole au PIaMP - Gilles Tardif, bénévole au PIaMP - Sabrina Décarie, vice-présidente du CA du PIaMP - Mael Kieffer, membre individuel-le du PIaMP

GRAPHISME ET MISE EN PAGE : Anaïs Gerentes

RYTHME DE PARUTION ET DIFFUSION :

Les *Cahiers du PIaMP* sont publiés une fois par année si la conjoncture le permet et diffusés sur le site du PIaMP. Quelques copies papier seront offertes sur demande au prix coûtant.

CONTACT : Projet d'intervention auprès des mineur·es prostitué·es (PIaMP), 4430 avenue Papineau, Montréal, QC, H2H-1T8. Tel : 514-284-1267. Courriel : piamp@piamp.net, piamp.net.

© 2023 - Projet d'intervention auprès des mineur·es prostitué·es (PIaMP). Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

SOMMAIRE

2 Présentation du numéro - *Les multiples visages du travail du sexe*
FRANCE TARDIF

3 *Travail du sexe dans le monde*
SABRINA DÉCARIE

5 « Slut Specialist » : *le traitement des travailleuses du sexe dans le milieu du cinéma et de la télévision*
CHARLOTTE POITRAS

7 *L'invisibilité du travail du sexe des hommes, pour le meilleur et pour le pire !*
JULIE DESLANDES-LEDUC

15 *Entrevue avec Tom,* sugar baby *professionnel*
LIZ SINGH

17 *Le travail du sexe, Internet et l'intervention*
L'ÉQUIPE DU PIaMP

22 *Quand l'histoire se répète : exclusion, répression, mais résistances des travailleur·euses du sexe en temps de pandémie*
KARL BEAULIEU ET IZARA GILBERT

Oeuvres

1ère et 4ème de couverture
Les multiples visages du travail du sexe
MARIKA PORLIER

10 *The creature that charmed them all*
BOTCH QUEEN & DAMIEN GERMAIN

21 *Cyborg*
JEUNE VANDALE

Réflexion

25 *La prostitution*
SARAH MONETTE

Une note sur le langage épicène

Nous avons choisi d'utiliser le langage épicène dans ce cahier comme dans toutes nos publications récentes. Nous estimons que ce langage est à normaliser, particulièrement dans un organisme qui rejoint beaucoup de personnes dont les pronoms ne sont pas masculins et qui ne se reconnaissent pas dans la binarité de genre. Voici un petit lexique qui aide à se familiariser avec les néologismes que vous rencontrerez :

PRONOMS

Celleux : Contraction de « celles » et « ceux »
Ellui, Elleux : Contraction de « elle » et « lui », et de « elles » et « eux »
Iel, Iels : Contraction de « il » et « elle »
Toustes : Contraction de « tous » et « toutes »
Lea : Contraction de « le » et « la »
Dua : Contraction de « du » et « de la »

NOMS ET ADJECTIFS SELON LEUR TERMINAISON

-eur, -ice : lecteur·ices, auteur·ices
-eau, -elle : nouvelleau, belleau
-en, -enne : chirurgien·nes, employé·es, courtois·es
-eur, -euse : danseur·euse
-aux, -ales : social·aux
-if, -ive : significatif·ve
-ic, -ique : public·que

Les citations sont rapportées telles qu'elles sont écrites dans le document original.

CELLEUX.DUA.L
-EUR.ICE-EAU.ELLE-IC.IQUE-IF
TOUSTES.LANGAGE ÉPICÈNE
IEL.ELLUI-EN.ENNE-CITATION

Présentation du numéro

Les multiples visages du travail du sexe

France Tardif
Bénévole au PIaMP

C'est avec fierté que nous vous présentons ce deuxième numéro des Cahiers du PIaMP. Ce sont les membres du Comité des jeunes du PIaMP qui en ont choisi le thème : *Les multiples visages du travail du sexe*. Les illustrations de la page couverture et de la quatrième de couverture ont été créées spécifiquement pour ce numéro par Marika Porlier.

Sans pouvoir offrir tous, tous, tous les visages du travail du sexe, nous vous proposons des contributions diversifiées et parfois rarement traitées. Par exemple, l'article « *Slut Specialist » : le traitement des travailleuses du sexe dans le milieu du cinéma et de la télévision*. Charlotte Poitras, comédienne spécialisée en scènes d'intimité et en nudité, ouvre la porte sur ses expériences de travail, tout en nous informant sur les droits des comédien·nes qui jouent des rôles impliquant intimité et nudité. Ce témoignage nous montre que la stigmatisation sociale traverse la frontière entre la réalité et la fiction et qu'elle peut exister même quand une personne joue un rôle.

Julie Deslandes-Leduc ouvre une fenêtre sur le travail du sexe des hommes dont l'invisibilité est source de discrimination. Cet article rejoint les premiers constats qui ont mené à la création du PIaMP; à l'époque, les dossiers de plusieurs jeunes hommes au Comité de protection de la jeunesse (CPJ) mentionnaient des « troubles de comportement par l'expression d'agirs sexuels[1] ». Il fut clarifié que cette mention faisait référence à la prostitution masculine et qu'elle rendait le phénomène invisible. Quarante ans plus tard, l'autrice montre que cette invisibilité existe toujours, qu'elle nuit au développement de services spécifiques et qu'elle contribue à nier la violence dont les travailleurs du sexe peuvent être victimes. Cette invisibilité peut cependant avoir des aspects positifs en permettant d'éviter des interventions invasives de la police et le profilage social.

Nous sommes ensuite invité·es à une rencontre au restaurant. Nous serons témoins de l'impact stigmatisant des regards des voisin·es de table sur la relation entre Tom, *sugar baby,* et sa *sugar mama*.

L'utilisation de plus en plus importante d'Internet et des réseaux sociaux numériques pousse les organismes d'intervention auprès des jeunes à évaluer leur pertinence dans leur travail. L'équipe du PIaMP présente une expérience d'intervention par texto chez Tel-Jeunes et tente d'évaluer les avantages et inconvénients de quelques réseaux numériques dans l'établissement d'un lien avec des des jeunes qui cherchent aide et écoute.

Karl Beaulieu et Izara Gilbert nous montrent comment, durant la pandémie de COVID-19, les travailleur·euses du sexe ont été exclu·es des mesures d'aide et impacté·es par les mesures de contrôle. Le refrain de l'ordinaire – exclusion, répression, résistance – a tenu bon durant cette période pourtant hors de l'ordinaire.

Le thème des multiples visages invite à élargir les horizons. Nous vous présentons deux nouveautés dont nous voulons assurer la continuité : *Le travail du sexe dans le monde*, ainsi qu'une rubrique *Réflexion* qui permet d'ouvrir les échanges avec un texte de Sarah Monette. L'expression par l'écrit et la parole se multiplie encore grâce aux œuvres de Botch Queen, en collaboration avec Damien Germain, et de Jeune Vandale.

Note

1. Voir à ce sujet l'article de Gilles Tardif : « Origine et création du Projet d'intervention auprès des mineur·es prostitué·es (PIaMP) », dans *Les Cahiers du PIaMP*, no 1, mai 2021, p. 5-15.

Travail du sexe dans le monde

Sabrina Décarie
Vice-présidente du CA du PlaMP

CANADA
2021-03-30 : L'Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe a déposé, avec plusieurs demanderesses individuelles, un avis de demande qui exige l'invalidation des prohibitions sur le travail du sexe visant l'interférence à la circulation (art. 213(1)), la communication en public (art. 213 (1.1)), l'achat (art .286.1(1)), l'obtention d'un avantage matériel (art. 286.2(1)), le proxénétisme (art. 286.3(1)), et la publicité (art. 286.4) du Code criminel. Ce, parce qu'elles violent les droits constitutionnels des travailleur·euses du sexe à la sécurité, à l'autonomie personnelle, à la vie, à la liberté, à la libre expression, à la liberté d'association et à l'égalité.

CANADA - MONTRÉAL
2021-03-03 : Lancement du CATS (Comité autonome du travail du sexe), un groupe qui revendique la décriminalisation du travail du sexe et de meilleures conditions de travail dans l'industrie du sexe.

CANADA - ONTARIO
2021-04-21 : Dans le cadre du procès de la travailleuse du sexe "N.S.", la Cour supérieure de l'Ontario invalide des articles de la loi fédérale sur la prostitution portant sur l'offre publicitaire de services sexuels, l'obtention d'un avantage matériel ou pécuniaire en échange de services sexuels et la participation d'une tierce partie à des activités liées à la prostitution, car ils portent atteinte à la sécurité et à la liberté d'expression.
"N.S." est acquittée. ----------MAIS----------
2022-02-24 : La Cour d'appel annule le verdict du 2021-04-21, ordonne un nouveau procès et réinstaure la validité des trois articles de loi invalidés 10 mois auparavant, prétextant que la juge de première instance avait mal interprété les articles de loi concernés.

CANADA - VANCOUVER
2021-04 : Priorité à l'accès à la vaccination contre la Covid-19 donnée aux travailleur·euses du sexe qui le désirent. Aucune pièce d'identité requise et aucune preuve demandée pour protéger leur intimité.

ÉTATS-UNIS - CALIFORNIE
2021-10-07 : Entrée en vigueur d'une loi interdisant le furtivage, plus connu sous le terme anglophone "stealthing", c'est-à-dire le retrait du préservatif sans le consentement du partenaire lors d'une relation sexuelle. Il s'agit d'une première en la matière aux États-Unis.

ÉTATS-UNIS - COLORADO
2022-05-02 : Entrée en vigueur du projet de loi HB22-1288, voté unanimement par la chambre des représentants du Colorado. Ce projet de loi permet aux victimes et aux témoins de crimes violents d'être immunisé·es contre toute accusation reliée à leurs activités de travail du sexe.

MEXIQUE - MEXICO
2020-04 : Création de Noticalle (publié par Brigada Callejera), un magazine mensuel gratuit par et pour les travailleur·euses du sexe. Apparu pour dénoncer les répercussions de la pandémie sur les travailleur·euses du sexe mexicain·es, ce journal communautaire a pour but de faire une représentation juste du travail du sexe au Mexique et de donner aux travailleur·euses du sexe une alternative pacifique pour faire valoir leurs droits et se défendre des différentes formes d'abus dont iels sont victimes. Environ 1000 exemplaires sont imprimés et distribués mensuellement.

INTERNATIONAL
2021-10-15 : Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de Mastercard concernant les vérifications d'âge et de consentement sur les sites internet à contenu sexuel. Cette réglementation impose des conditions telles que la préapprobation du contenu avant sa publication, l'interdiction de l'utilisation de certains termes dans les moteurs de recherche, des archives des vérifications d'identité des utilisateur·ices et des créateur·ices de contenu, etc. Cette mesure et les conditions qui s'y rattachent affecteront grandement les revenus des créateur·ices de contenu œuvrant dans l'industrie du sexe en rendant plus complexe la publication de contenu adulte et en déstabilisant le fonctionnement des sites qui sont une source de revenu pour beaucoup de travailleur·euses du sexe.
Voici un exemple : Si un site comme Onlyfans a plus d'un million de créateur·ices de contenu et que chacun·e d'elleux publie deux photos/vidéos par jour, alors OnlyFans devra vérifier deux millions de publications pour cette journée seulement avant de les publier pour respecter la nouvelle réglementation de Mastercard.

ALLEMAGNE - COLOGNE

2020-09-03 : Le Pascha fondé en 1972, situé à Cologne en Allemagne, déclare faillite à la suite des restrictions de certains secteurs d'activités dues à la Covid-19. L'établissement compte 120 travailleur·euses du sexe, 80 employé·es de soutien et plus de 1000 client·es par jour. Il est le plus grand club/bordel. Bonne nouvelle : il a rouvert le 2021-11-25.

AUSTRALIE – VICTORIA

2022-05-10 : Début du premier stage de réformes en vue de la décriminalisation du travail du sexe du Parlement de Victoria qui comprend, entre autres, la dépénalisation du travail du sexe dans la rue et la diminution de la censure et du contrôle exercés sur la publicité reliée à l'industrie du sexe.

BELGIQUE

2022-06-02 : Entrée en vigueur de la loi décriminalisant et dépénalisant le travail du sexe en Belgique votée le 2022-03-18. La Belgique est le premier pays d'Europe à adopter cette réforme, et le deuxième au monde, après la Nouvelle-Zélande. Contrairement à la loi en vigueur au Canada, les client·es ne sont pas poursuivi·es.
Il est à noter que parfois, quand on parle de pays où le travail du sexe est décriminalisé, on inclut aussi le Cap-Vert et la Guinée-Bissau, deux pays qui n'ont aucune législation en matière de travail du sexe.

THAILANDE

2020-09-22 : Lancement d'une pétition pour la décriminalisation du travail du sexe et pour le retrait des pénalités encourues par les individus qui vendent ou échangent des services sexuels.

UKRAINE

2022-03-08 : Début de TerOnlyFans, un projet volontaire de vente de photos érotiques créé par des femmes ukrainiennes pour amasser de l'argent pour les soldats ukrainien·nes au front dans la guerre contre la Russie. Plus de 700 000$ ont été amassés jusqu'à présent.

OUGANDA

2021-05-03 : Vote d'adoption par le Parlement du projet de loi proposé en 2019 qui renforce la criminalisation du travail du sexe et la criminalisation des relations entre partenaires de même sexe.
2021-08-16 : Annulation de la loi anti-pornographique de 2014, jugée incompatible avec la Constitution. La définition du terme "pornographie" et le champ d'application de cette loi étaient si vastes qu'ils s'appliquaient notamment à la tenue vestimentaire des ougandais·es, à des paroles de chansons, des vidéoclips, des films et des œuvres en tous genres.

INDE

2022-05-19 : La Cour suprême de l'Inde reconnaît le travail du sexe consenti comme profession qui n'est pas criminalisée par la loi indienne. Elle reconnaît le droit à la dignité et à une protection sous la loi comme pour toutes les autres professions, empêchant ainsi la police d'intenter des poursuites contre les travailleur·euses du sexe consentant·es. La Cour suprême demande aux policier·es de s'abstenir de les arrêter, de les harceler et de les victimiser.

ROYAUME-UNI

2021-08-19 : OnlyFans, la plateforme britannique, annonce son intention de bannir les contenus sexuellement explicites à compter du 2021-10-01.
2021-08-25 : OnlyFans revient sur sa décision et suspend son changement de réglementation.
2022-03-17: Présentation du Projet de loi sur la sécurité en ligne, ou "Online Safety Bill" au parlement du Royaume-Uni. Ce projet de loi touchera directement les sites de contenu pour adultes, entre autres en interdisant ou en censurant certains contenus. Cela aura pour effet de pousser certain·es travailleur·euses du sexe à prendre plus de risques et à utiliser d'autres médias pouvant s'avérer moins ou peu sécuritaires pour échanger leurs services.

ÉCOSSE - ÉDIMBOURG

2022-03-31 : Vote par le Conseil municipal d'Édimbourg d'imposer un « plafond nul » sur les licences des lieux de divertissement sexuel, qui aura pour effet de fermer tous les clubs de strip-tease de la ville d'ici avril 2023 et d'interdire l'ouverture de tout nouveau club. Une précision à cette décision a ensuite été apportée à l'effet qu'il était possible pour les établissements existants de continuer d'opérer à condition que les danseur·euses soient entièrement vêtu·es.

« Slut Specialist » : *le traitement des travailleuses du sexe dans le milieu du cinéma et de la télévision*

Charlotte Poitras

Je suis une comédienne spécialisée en scènes d'intimité et en nudité. C'est assez spécial, je le sais, je suis probablement la seule au Québec qui utilise ce terme et qui est spécifiquement formée et expérimentée dans ce domaine. Cela ne veut pas dire que j'ai suivi un cours sur comment *frencher*, mais plutôt que je suis formée au sujet de mes droits et comment les faire respecter. J'ai également des formations en danse poteau, burlesque, *strip tease* et *lap dance*, en plus de bien connaître le milieu du travail du sexe afin de représenter la communauté de façon fidèle.

Je me retrouve ainsi à jouer des rôles du genre «*Prostituée #1*», «*Danseuse nue #2*», «*Hooker*», etc. J'ai déjà joué une trentaine de rôles professionnels demandant cette spécialité. Je défends constamment que ce type de scènes devrait être considéré de la même façon qu'une cascade. Un·e cascadeur·euse doit se préparer pour ne pas se blesser physiquement. Une personne qui fait des scènes d'intimité doit se préparer pour ne pas se blesser psychologiquement, ne pas se faire harceler ou agresser, respecter les autres et se faire respecter.

Il y a des dangers reliés à ce type de travail. Les gens nous manquent parfois de respect parce qu'on fait ce genre de scènes. Je me rappelle avoir dit «*C'est drôle, je travaille plus quand je frenche du monde!*» pour faire référence au fait que j'avais obtenu un rôle qui consistait à embrasser un autre acteur. Un technicien m'avait entendu et avait murmuré «*salope*». Je me suis donc appropriée ce terme en disant que je suis une «*slut specialist*». Le terme plus *politically correct* serait «*comédienne spécialisée en scènes d'intimité et de nudité.*»

Je me suis également fait harceler ou agresser quelques fois. Il est courant qu'un autre acteur me prenne un sein ou une fesse sans mon consentement alors que ce n'est pas prévu et qu'il n'a jamais eu la consigne de le faire. J'ai également déjà été harcelée criminellement par un producteur au point où je dois composer le 911 si je le vois de nouveau. Je suis aussi couramment harcelée sexuellement en ligne et des gens volent des photos et des vidéos de moi nue pour les mettre sur des sites de vedettes nues où iels disent mon vrai nom et donnent une note à mes seins, mes fesses et ma vulve.

J'adore sincèrement faire ce genre de travail 95 % du temps. Je suis souvent appelée pour ce genre de rôles, cela me permet d'avoir davantage de travail, je suis respectée dans le milieu, la plupart des productions suivent les règles à la lettre et je peux parfois me faire jusqu'à 2000 $ par jour pour un petit rôle. Je compte continuer à faire cela et tout ce que j'ai vécu de négatif ne m'a pas encore blessée au point de me retenir de faire ce travail.

Toutefois, j'ai remarqué une technique assez désolante dans le milieu : engager de vraies travailleuses du sexe pour faire ce genre de scènes parce qu'on les voit comme des filles faciles qui sont prêtes à faire beaucoup de choses et qui ne connaissent pas les ententes qui protègent les comédien·nes professionnel·les. Je le sais parce qu'on me manquait souvent de respect quand je postulais comme travailleuse du sexe et que leur perception de moi change drastiquement quand iels me voient comme une comédienne professionnelle.

Je vois de nombreuses productions refuser volontairement des comédiennes professionnelles pour prendre des amatrices ou des travailleuses du sexe qui ne connaissent pas les ententes afin de ne pas les respecter. Par exemple, elles ne seront pas avisées à l'avance du type de scènes tournées, elles n'auront pas d'annexe de nudité (une sorte de contrat qui décrit la scène en détail afin d'assurer le consentement de l'actrice), elles se feront demander des choses qui sont normalement interdites et elles n'auront pas le droit à un plateau fermé (réduire le nombre de personnes sur le plateau au minimum lors d'une scène où la comédienne est plus vulnérable).

Au début de ma carrière, on m'a déjà demandé de la nudité complète devant au moins cinquante personnes à la dernière minute sans que cela soit prévu et sans avoir d'annexe de nudité, ce qui est interdit. J'ai accepté parce que je ne savais pas que j'avais le droit de dire non. La production m'avait d'ailleurs engagée comme vraie danseuse nue en sachant très bien que je ne connaissais pas mes droits. La comédienne principale m'a approchée en secret pour me dire qu'iels n'avaient pas le droit de faire ça et que je devais en parler à mon agent pour avoir plus d'argent. Quand j'en ai parlé à ce dernier, il m'a dit «*La production a dit que d'autres filles l'auraient fait pour moins cher alors tu n'auras pas plus d'argent.*»

Il faut dire que sur un plateau francophone, rien n'empêche un·e producteur·ice de demander de la nudité complète en figuration simple pour seulement 200 $ par jour. C'est le même prix qu'une personne qui marche dans la rue flou·e à l'arrière-plan.

J'ai donc déjà dû embrasser un autre figurant, me promener en sous-vêtements et faire semblant de faire l'amour avec de nombreux inconnus pour seulement 200 $ au début de ma carrière. Quand j'ai demandé à ce que ce soit reconnu pour un rôle, on m'a dit que c'était bel et bien de la figuration puisque cela servait uniquement à créer l'ambiance d'un club échangiste. Il est difficile de faire reconnaître ses droits, quand même, lorsque quelque chose est interdit, les recours ne sont pas toujours efficaces.

On me demande encore de la nudité complète en figuration simple et je demande tout de suite à ce que ce soit reconnu comme un rôle muet, ce qui coûte environ 60 $ de plus par jour et m'assure plus de reconnaissance, de sécurité et de respect. On m'a déjà répondu «*Tu n'as pas affaire à demander ça.*» Je leur réponds maintenant «*Alors je n'ai pas affaire à travailler avec vous.*» En disant non aux mauvaises opportunités, je laisse la porte ouverte pour de meilleurs contrats.

Sur une autre production, j'avais été engagée comme vraie danseuse nue aux côtés de deux autres travailleuses du sexe qui n'étaient pas comédiennes. Au début de la journée, j'ai demandé où se trouvait la table *craft* (jargon qui signifie table de collations) et la production s'est soudainement inquiétée en disant «*Oh, tu es comédienne ?*» en sachant qu'elle ne pourrait pas m'avoir aussi facilement. J'ai facilement compris qu'iels n'ont pas respecté les ententes avec les vraies travailleuses du sexe cette journée-là, ne leur donnant même pas le contrat obligatoire sur ce genre de plateau.

Il y a aussi des problèmes reliés au fait que le milieu du travail du sexe et les tournages réguliers n'ont pas du tout les mêmes normes. Par exemple, un·e danseur·euse nu·e pourrait être à l'aise de rester nu·e sur la scène entre les prises alors que c'est mal vu dans les milieux des tournages et risque de distraire les technicien·nes et lea mettre à risque. De plus, j'ai moi-même été agressée par certains acteurs pornos avec qui je tournais, qui m'ont pris les seins et les fesses sans mon consentement et se sont défendus en disant que les filles avec qui ils tournaient aimaient ça d'habitude. Je ne dis pas que c'est la faute des travailleurs du sexe, mais il faut bien les informer sur les différentes normes du milieu.

Je continue tout de même à avoir des expériences merveilleuses sur de nombreuses productions et je souhaite continuer dans cette voie. Toutefois, je recommande qu'un·e coordonnateur·rice d'intimité soit présent·e sur le plateau et que les comédiens et comédiennes reçoivent une formation obligatoire avant de faire ce genre de scènes, notamment s'iels ne connaissent pas les ententes afin de se faire respecter et respecter les autres. Il faudrait également que toute performance impliquant de la nudité ou de l'intimité soit considérée comme un rôle afin d'être mieux encadrée.

Faire des scènes de nudité et d'intimité peut être une très belle expérience lorsque cela est fait dans les règles. Mais pour se faire respecter, il faut d'abord connaître ses droits. Une amatrice ne devrait pas s'improviser actrice en montrant ses seins à la télé, tout comme un amateur ne devrait pas s'improviser cascadeur en se jetant en bas d'un escalier. Les travailleur·euses du sexe ont leur place dans le milieu du cinéma et de la télévision, tant qu'iels sont pris·es pour leurs compétences et non leur naïveté.

L'invisibilité du travail du sexe des hommes, pour le meilleur et pour le pire !

Julie Deslandes-Leduc
Candidate à la maîtrise en travail social UQÀM

Du fait que pour le public, on parle d'abord des travailleuses du sexe et pas des travailleurs, c'est comme, ok c'est une occupation de femmes. C'est ça le cliché, c'est une occupation de femmes. Donc on oublie qu'il y a des hommes dans le domaine, pour le meilleur et pour le pire.
Participant à la recherche

Le travail du sexe pratiqué par les individus qui s'identifient comme hommes demeure encore à ce jour peu connu dans notre société. En fait, considéré longtemps comme une pratique marginale (Rubio, 2013), invisible (Gaudette, 2018; Whowell, 2010; NSWP, 2014), voire déviante (Scott et al., 2005; Scott et Minichiello, 2014), le travail du sexe des hommes n'est devenu un sujet d'intérêt pour le milieu académique que récemment (Crofts, 2014). Pourtant les milieux communautaires et les regroupements de travailleuses et travailleurs du sexe ont déployé plusieurs formes de services et d'interventions s'adressant à ceux-ci depuis plus d'une trentaine d'années.

L'objectif de cette communication est de discuter de cette invisibilité associée au travail du sexe des hommes, en me basant sur mon propre travail de recherche[1] issu de ma maîtrise en travail social. À l'instar de la citation énoncée ci-haut provenant d'un participant à cette recherche, j'argumenterai que l'invisibilité associée au travail du sexe peut représenter une importante source de discrimination pour les individus s'identifiant comme hommes. J'aborderai ces éléments au travers de deux thèmes qui m'apparaissent essentiels en travail social, soit la place des hommes dans les perspectives féministes sur la «prostitution» et le travail du sexe et l'absence des travailleurs du sexe dans la législation canadienne.

Prostitution versus travail du sexe : quelle place pour les hommes ?

Travail social, féminisme et échanges de services sexuels partagent un historique commun. En effet, la professionnalisation du travail social au 19e siècle s'est faite de pair avec la prise en charge de la «prostitution» des femmes et des filles par les travailleurs et travailleuses sociales de l'époque. Les femmes qui échangeaient des services sexuels étaient alors perçues comme des personnes déviantes qu'il fallait protéger ou contrôler.

Aujourd'hui, bien qu'elles aient évolué, les questions entourant la «prostitution» et le travail du sexe demeurent fortement débattues en travail social et influencées par diverses perspectives féministes[2] (Mensah et Laberge, 2006; Whowell et Gaffney, 2009). Ces perspectives continuent d'influencer notre façon de concevoir les individus qui échangent des services sexuels et notre façon d'intervenir auprès de ceux-ci. Travaillant sur la question du travail du sexe des hommes, il m'est apparu impératif de me questionner sur la place qu'occupent ceux-ci dans ces différentes perspectives. De façon générale, il est possible de distinguer deux courants s'opposant : le mouvement des travailleuses et travailleurs du sexe ainsi que leurs allié·es et le féminisme radical.

Né dans les années 1970, le mouvement des travailleuses et travailleurs du sexe revendique la décriminalisation de la «prostitution» et réclame des conditions de travail sécuritaires et empreintes de dignité pour ses membres ainsi que le respect de leurs droits et libertés (Mensah, 2003; Montgomery et Symons, 2016). En mettant l'emphase sur sa dimension économique, le concept de travail permet donc de s'éloigner d'une conception identitaire de l'activité (Leigh, 1997) et s'oppose ainsi au concept de «prostitution», mis de l'avant par les féministes radicales. Pour ces féministes, la prostitution est vue comme un système patriarcal de violence et d'appropriation du corps des femmes (Motoi, 2008) et représente la forme la plus exemplaire de la domination masculine (Mensah, 2003). Ce système prostitutionnel implique quatre acteur·ices : la prostituée, le proxénète, l'homme-client et la communauté (Motoi, 2008).

Ces descriptions nous permettent de constater la place des hommes dans les différentes perspectives féministes. Si le mouvement des travailleuses et travailleurs du sexe est davantage inclusif des réalités des hommes (Montgomery et Symons, 2016), force est de constater que ces mêmes individus sont écartés des théories féministes radicales. Cette façon de concevoir les hommes dans cette dernière perspective a donc pour effet d'invisibilier les hommes qui pratiquent le travail du sexe, car ils ne peuvent être considérés autrement que comme clients, proxénètes ou exploiteurs (Crofts, 2014; Dorais, 2003; Whowell, 2010).

L'absence des travailleurs du sexe dans la législation canadienne

Historiquement, les travailleurs du sexe ont également été écartés des différentes lois canadiennes entourant la «prostitution» et l'exploitation sexuelle. Deux moments spécifiques de l'histoire sont à considérer. Tout d'abord, avant 1985, bien que la «prostitution» fût vue comme un

crime pour l'État (Shaver, 2011), les lois mises en place afin de criminaliser tous actes associés à la vente de services sexuels ne s'appliquaient qu'aux femmes; les hommes et les personnes trans étaient donc exclu·es de ces juridictions (Mensah, 2003; Shaver, 2011). Assimilé à l'homosexualité, le travail du sexe des hommes a plutôt été criminalisé entre 1892 et 1969 selon deux dispositions, soit celles de la grossière indécence et de la sodomie (Corriveau, 2007 dans Girard et al., 2019).

En 1985, des changements sont apportés à la juridiction canadienne afin d'inclure tous individus échangeant des services sexuels. Toutefois, la réforme juridique des conservateurs en 2013 entraine un changement de paradigme important où la «prostitution» n'est plus vue comme une nuisance, mais bien comme une «forme d'exploitation sexuelle ayant un effet préjudiciable et disproportionné sur les femmes et les filles» (Canada, 2017, s.d.). La «prostitution» devient ainsi un crime pour la première fois au Canada, tandis que les femmes qui vendent des services sexuels se transforment en victimes d'exploitation et de trafic humain (Canada, 2017; Montgomery et Symons, 2014). Dans ce contexte, les hommes sont perçus comme les proxénètes, les clients ou les abuseurs des femmes et des enfants (Bédard, 2012; Crofts, 2014) tandis que les travailleurs du sexe sont complètement écartés de cette définition de l'exploitation sexuelle. Cela a à nouveau pour effet d'invisibiliser et de marginaliser les travailleurs du sexe, lesquels ne sont pas reconnus comme des victimes d'exploitation (Montgomerys et Symons, 2014; Whowell, 2010).

Pourquoi invisibilité rime avec discrimination?

À la lumière de ces informations, il apparaît que l'équation « homme-client-proxénète-exploiteur », qu'on a vu naître au 19e siècle, se soit réactualisée dans les dernières années, notamment dans la législation canadienne et les perspectives féministes radicales. Laissant très peu de place aux hommes qui échangent des services sexuels, ces lois et perspectives féministes contribuent à invisibiliser et à marginaliser le travail du sexe des hommes (Whowell, 2010) ainsi qu'à faire du travail du sexe une pratique dite genrée, associée aux femmes (Scott et Minichiello, 2014). Plusieurs enjeux découlent de cette invisibilité. Tout d'abord, cela contribue à créer une identité déviante chez ceux-ci (Whowell, 2010), amenant son lot de préjugés et de discriminations au quotidien (Gaudette, 2018). Ensuite, le fait que les hommes ne puissent être reconnus comme de potentielles victimes oblitère les vulnérabilités et les violences que ceux-ci peuvent vivre ainsi que leurs besoins (Whowell, 2010). S'il a été démontré à de nombreuses reprises que les violences ne sont pas corrélées à la «prostitution», mais bien le produit de la criminalisation et de la stigmatisation (Montgomery et Symons, 2016), alors les travailleurs du sexe ne sont pas à l'abri des agressions.

Toutefois, en cas de besoin, les travailleurs du sexe pourraient rencontrer de nombreux obstacles à obtenir de l'aide, notamment en milieu hospitalier ainsi qu'auprès des services policiers, comme ces milieux détiennent peu d'informations sur leurs réalités et contribuent à leur stigmatisation (Dorais, 2003; Gaudette, 2018). Enfin, le travail du sexe des hommes étant peu connu en travail social, les hommes qui échangent des services sexuels pourraient avoir de la difficulté à trouver de l'aide auprès de travailleuses et travailleurs sociales, lesquel·les peuvent adopter des discours moralisateurs ou des actions répressives à leur égard (Bédard, 2012).

Ainsi, pour conclure, l'invisibilité associée au travail du sexe peut entrainer de nombreuses conséquences pour les individus s'identifiant comme hommes. Toutefois, il est important de se rappeler que cette invisibilité n'est pas que négative. En effet, elle peut également être mise de l'avant comme stratégie de subversion, notamment en leur permettant d'éviter les interactions invasives et discriminatoires de la police ainsi que le profilage social (Whowell, 2010). C'est donc pourquoi l'invisibilité du travail du sexe des hommes est à la fois pour le meilleur et pour le pire !

Notes

1. Il s'agit d'une recherche communautaire effectuée en collaboration avec le Programme travail du sexe de RÉZO qui porte sur l'expression de genre et la pratique du travail du sexe des hommes. La méthodologie employée est celle du photovoix qui permet aux travailleur·euses du sexe rencontré·es de photographier et de discuter de leur réalité dans une visée de reconnaissance sociale de leurs parcours et réalités. Les informations présentées dans ce texte proviennent principalement de la recension des écrits.

2. Ce travail s'inscrit dans le courant porté par les personnes qui pratiquent le travail du sexe, en tant qu'alliées.

Bibliographie

Bédard, A. (2012). Les réponses sociales au travail du sexe des femmes: quelle place pour le renouvellement démocratique des interventions sociales?. *Nouvelles pratiques sociales*, *24*(2), 227-244.

Bibliographie (suite)

Canada. (2017). Ministère de la justice. *Document technique: Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Récupéré de https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/p1.html.

Coderre, C., et C. Parent. (2000). « Corps en danger, mères sous contrôle: les pratiques du service social concernant la prostitution ». (Chapitre de livre) Dans S. Frigon et M. Kérésit. (dir), *Du corps des femmes: contrôles, surveillances et résistances* (p. 57-92). Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.

Crofts, T. (2014). « Regulating the Male Sex Industry ». (Chapitre de livre). Dans V. Minichiello, et J. Scott (Dir.). *Male Sex Work and Society*. Columbia University Press.

Dorais. M. (2003). *Travailleurs du sexe*. Montréal : VLB .

Gaudette, M. (2018). *La parole aux travailleurs du sexe: comprendre leurs perceptions des risques entourant le métier et les stratégies mises en place pour les gérer* (Mémoire de maitrise). Université d'Ottawa. Récupéré de https://ruor.uottawa.ca/handle/10393/38203

Leigh, C. (1997). « Inventer le travail du sexe ». Dans Mensah, M.N., Thiboutot, C. et L. Toupin (dir.). *Luttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*. Montréal : les éditions de remue-ménage.

Mensah, M. N. (2003). Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe: Abolition ou trafic d'un espace citoyen?. *Canadian Woman Studies*, *22*(3).

Mensah, M.N., & Laberge, M. C. (2006). Évolution du discours féministe sur « la prostitution » au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, *15*(1), 71-80.

Mensah, M. N. (2010). Féministes et travailleuses du sexe : Une alliance pour déconstruire le stigmate de la putain. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social,* 205-220.

Montgomery, L., & Symons, E. (2016). Secours ou préjudice: le profilage des travailleurs et travailleuses du sexe comme victimes de trafic humain. *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, *22*(1), 194-203.

Motoi, I. (2008). *Eurydice: pouvoir définir son vécu comme sexualité ou comme rapport prostitutionnel.* (Thèse de doctorat). Université de Montréal. Récupéré de https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6629.

Rubio, V. (2013). Prostitution masculine sur internet. Le choix du client. *Ethnologie française, 43*(3), 443-450.

Scott, J., Minichiello, V., Marino, R., Harvey, G. P., Jamieson, M., & Browne, J. (2005). Understanding the New Context of the Male Sex Work Industry. *Journal of interpersonal violence, 20*(3), 320-342.

Scott, J., et V. Minichiello. (2014). « Reframing Male Sex Work». (Chapitre de livre). Dans V. Minichiello, et J. Scott (Dir.). *Male Sex Work and Society*. Columbia University Press.

Sloan, L., & Wahab, S. (2000). Feminist Voices on Sex Work: Implications for Social Work. *Affilia, 15*(4), 457-479.

Shaver. F.M. (2011). Prostitution. Dans L'Encyclopédie Canadienne. Récupéré de https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prostitution.

Whowell, M., & Gaffney, J. (2009). « Male Sex Work in the UK: Forms, Practice and Policy Implications ». (Chapitre de livre). Dans J. Phoenix (dir.) *Regulating Sex for Sale: Prostitution Policy Reform in the UK* (p.99-120). Bristol University Press.

Whowell, M. (2010). Male Sex Work: Exploring Regulation in England and Wales. *Journal of Law and Society, 37*(1), 125-144.

The Creature that charmed them all

Modèle texte et écriture: Botch Queen
Photographe et arrangement visuel: Damien Germain

I lived in a forest
for as long
as i remember

On each waxing moon
i can recall

There was

The Creature that Charmed them ALL

Première création littéraire de la série de zines de Botch Queen en collaboration avec Damien Germain

@slut.heist (Botch Queen)
@bookofdamien (Damien Germain)

For more than one can Live
Here was theirs

and they would trust.

Centuries of crime through time
formed shells on the back of those who
survived.

As the phoenix Rises
of ashes and dust,

this one birthed
from sorrows and shadows.

I would only see it
in the toughest times,
on the grayest night,
when the waxing moon
struck 12 times;

A bright golden streak.

As if the Sun pierced through the leaves to fall on the floor of the forest

like bleached hair
in a bright nest,

A nymph like form
would take home in
the deepest, darkest parts of
the woods i thought i knew.

It would appear in the shadows of dead leaves
and would reassure the stray corpses at their feet

to comfort our shadiest parts
they would shed a
piercing light
on
our
darkest
grayest
frights

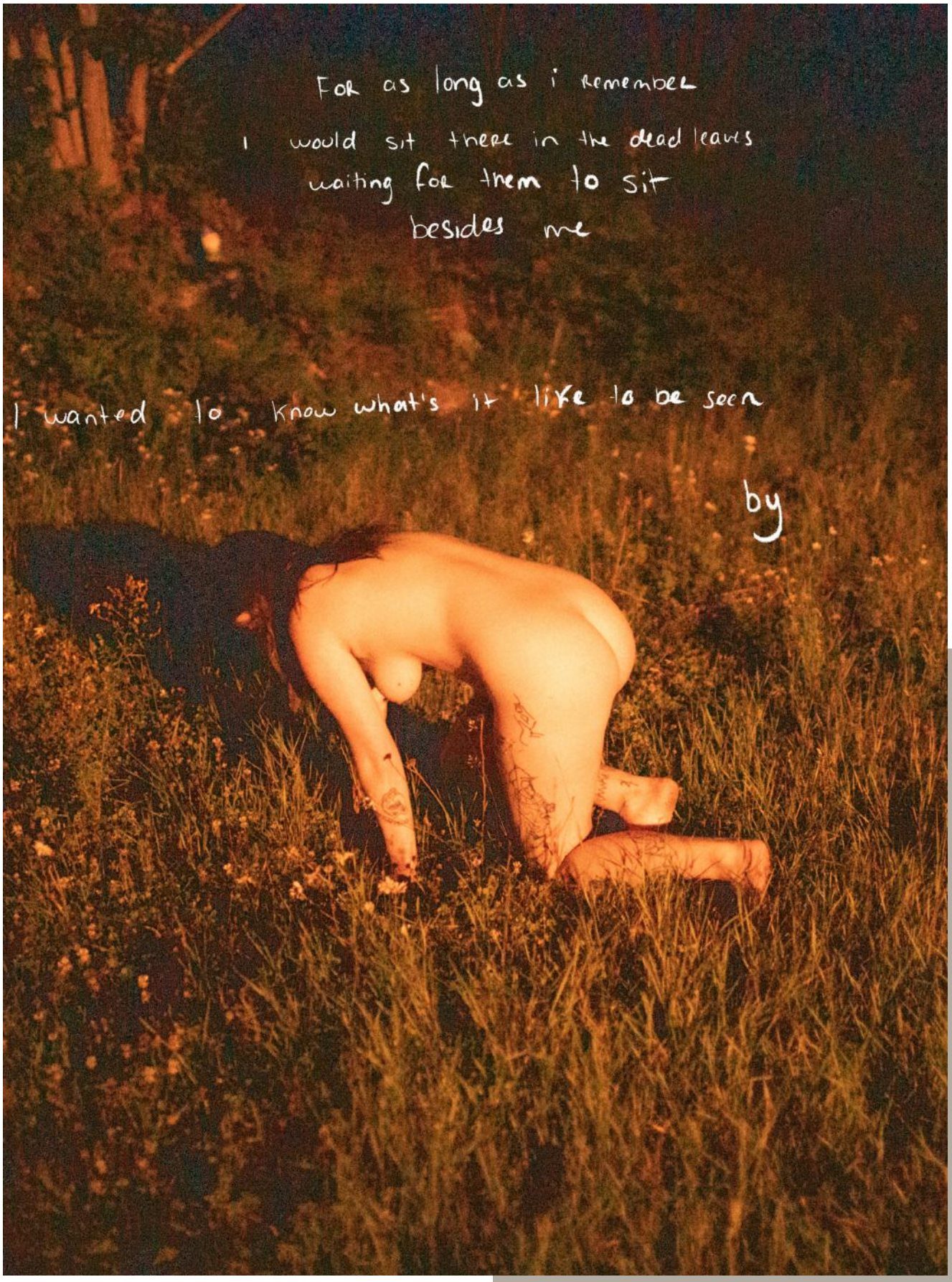
For as long as i remember
i would sit there in the dead leaves
waiting for them to sit
besides me
I wanted to know what's it like to be seen
by

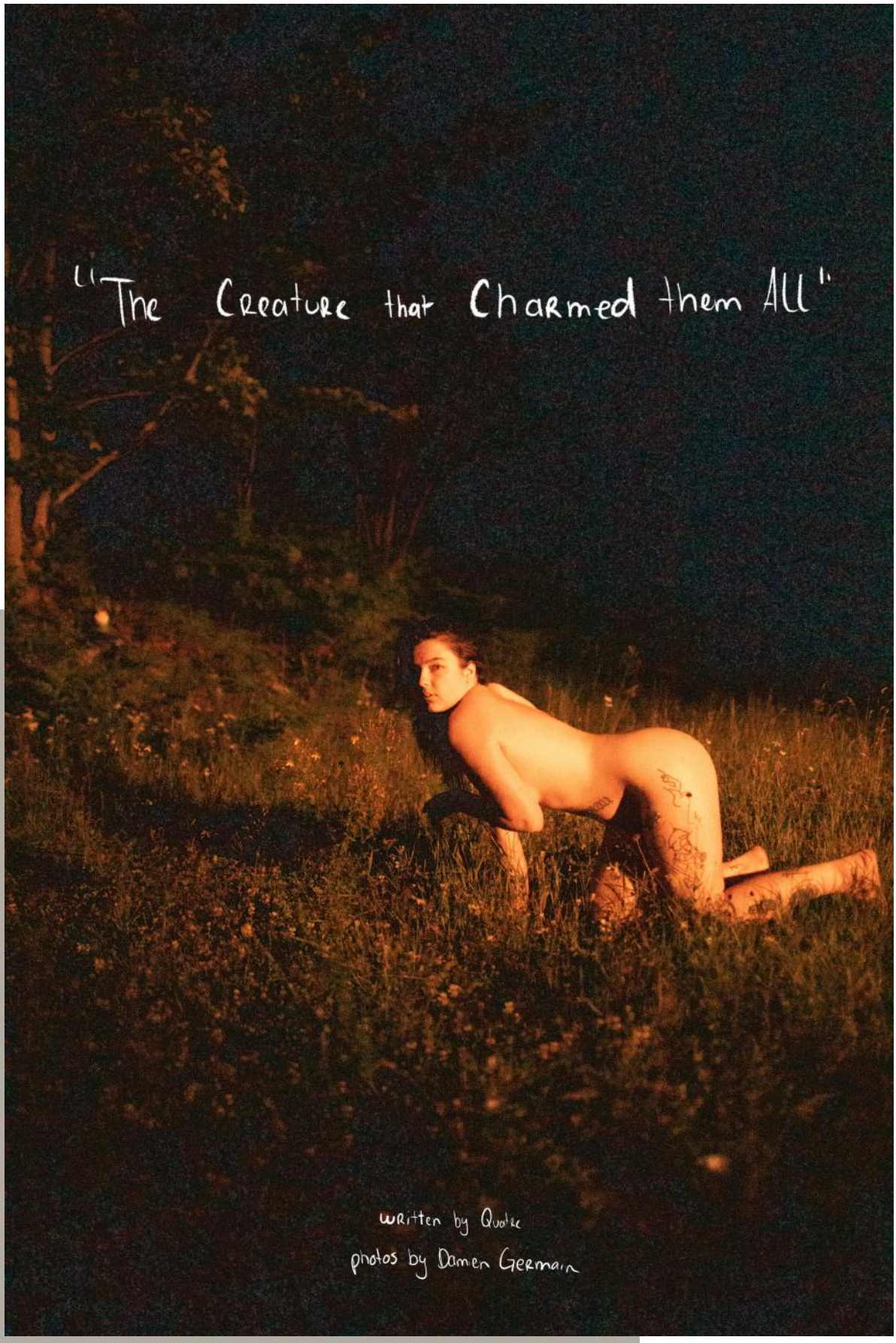
"The Creature that Charmed them All"
written by Quotze
photos by Damen Germain

Entrevue avec Tom, sugar baby *professionnel*[1]

Liz Singh

Au début de la pandémie, j'ai passé un accord avec un type à qui j'enseignais des techniques de drague et, en échange, il m'a donné une chambre dans son super appartement. J'étais très fier de ce que mes connaissances m'avaient permis d'accomplir, car j'avais obtenu un hébergement gratuitement et j'allais à un rendez-vous avec une nouvelle Sugar Mama en portant les cadeaux offerts par ma Sugar Mama précédente. J'avais l'impression d'être sur une belle montagne russe contrôlée par mes sous-entendus et mes suggestions voilées.

(Wow, ma vie est quand même cool. Parfois, il faut prendre du recul pour s'en apercevoir.)

Je me dirige vers le centre-ville pour rencontrer cette Sugar Mama et elle m'envoie un message pour me prévenir qu'elle va avoir environ trente minutes de retard. Je lui réponds : « Pas de stress. » Je devinais à sa façon de m'envoyer des messages qu'elle était nerveuse, ce qui était une bonne chose car j'avais fait mes exercices d'ici-maintenant ce matin-là.

Elle est sortie du taxi. Elle m'a serré dans ses bras. Elle *flirtait*. Elle n'arrivait pas à soutenir mon regard, et j'ai su que je lui plaisais. En descendant Ste - Catherine, nous avons croisé d'autres travail-leur·euses du sexe que je connaissais. C'est bizarre parce que tout le monde savait que c'étaient des travailleur·euses du sexe, alors que moi, j'étais un hétéro incognito, c'est dingue.

Moi et cette Sugar Mama avions déjà eu quelques rendez-vous. Chaque fois, elle me faisait découvrir un nouveau plat. Elle m'a fait goûter la fondue, la fondue aux fruits, la fondue au chocolat… Évidemment, j'en avais déjà entendu parler, mais je faisais semblant de ne pas savoir ce que c'était parce que je savais que j'étais fétichisé et je jouais le jeu. Elle se sentait spéciale quand je la laissais prendre le contrôle et me montrer quelque chose de nouveau. Je sais aussi que faire semblant de bien connaître un sujet ne peut que vous faire tuer lors d'un rendez-vous, soit sur le moment, soit plus tard. Dire, je ne sais pas, c'est sexy. Et j'aime bien jouer les idiots.

Nous nous rendons dans un premier restaurant mais la file d'attente est trop longue, alors nous allons un peu plus loin dans la rue. Elle me dit un truc du genre, «oh, on va passer une soirée fantastique». Je porte un costume bleu à motif *paisley* fait sur mesure et une magnifique veste grise offerte par mon autre Sugar Mama, ainsi qu'un sac pour homme (pardon, une "bourse pour homme") assorti à mes *Timberland*, ce qui me donne l'impression de valoir un million de dollars. Nous sommes entré·es dans le restaurant et la chose la plus étrange s'est produite. Au moment où nous entrons, je remarque que trois filles d'origine caribéennes ou africaines nous regardent en chuchotant, moi et ma Sugar Mama. Je ne les connais pas. Elles sortent ensuite leurs téléphones portables et commencent discrètement à nous filmer. J'essaie de ne pas les regarder mais Sugar Mama les remarque quand même. Elle est perplexe et me demande si je les connais. Mon cœur commence à battre et je réponds : «Non, je ne les connais pas.» Je remarque qu'elles ont presque fini de manger et je décide d'aller aux toilettes. Elles doivent bientôt recevoir l'addition et je me dis que si je reste un peu plus longtemps dans la salle de bains, le temps que je revienne, elles seront parties. Mais non, elles attendent là et dévisagent Sugar Mama en lui lançant des regards noirs. Je commence à penser que tout ça pourrait me coûter cher. Je me rassois et demande à Sugar Mama : «Elles t'ont dit quelque chose ?» Elle répond : «Oui, dans leur langue. Je n'ai rien compris.» Les quatre filles se lèvent, gloussent et me saluent en sortant. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase pour Sugar Mama. Elle crie : «C'est quoi ce bordel ? Tu les connais ?» Et je dis : «Non, je le jure devant Dieu, je ne les connais pas» mais elle n'est pas convaincue. Elle continue : «Est-ce qu'elles te connaissent de tes spectacles ?» mais je suis presque sûr que je ne les ai jamais vues auparavant et je le lui dis. À ce moment-là, les filles cognent à la fenêtre du restaurant en me criant quelque chose. L'une d'elle me fait un clin d'œil. Sugar Mama est maintenant très en colère. Elle s'énerve en criant : «Quelle grossièreté ! C'est quoi leur problème ? Je n'y crois pas ! Elles ne peuvent pas nous laisser tranquilles ?» et j'acquiesce : «Ouais, ouais, ce sont des connasses» tandis que mon rythme cardiaque s'accélère. Sugar Mama se fige, me regarde fixement et me dit : «Putain, tu me mens, tu les connais.» Je la regarde droit dans les yeux et lui dis : «Je t'assure que non.» Je fais de mon mieux pour soutenir son regard comme jamais auparavant et pour ne pas rompre le contact visuel parce que dans cette situation, si je me soumets, je vais me retrouver avec une facture de restaurant qui pourrait être salée. Soudain, elle change de cap, se calme et me dit : «Très bien. Tu dis que tu ne les connais pas, tu ne les connais pas. Je te crois.» et prend le menu.

(L'enjeu est réel, yo.)

Nous commandons à manger et je suis à peu près

sûr que le danger est passé. La nourriture arrive. J'oublie ce que Sugar Mama a commandé, mais elle me dit : «Oh mon Dieu, il faut que tu goûtes ça.» Puis, une autre dame, qui était assise à une table avec son mari, me fixe en quittant le restaurant. Sugar Mama le remarque. La dame me fait signe qu'elle aime mon afro. Je n'aurais pas dû lui prêter attention et je l'ai à peine fait, mais Sugar Mama est manifestement très observatrice. Elle dit : «Okay, qu'est-ce qui se passe ? Qui sont toutes ces femmes?» et je réponds : «J'aimerais pouvoir te le dire, j'aimerais vraiment pouvoir te le dire mais je ne sais vraiment pas.» Puis entre deux bouchées de nourriture, en mâchant, elle s'énerve : «Putain, tu me mens.» Alors je dis son nom, très lentement, genre «Chris...tine*, je...ne...te...mens...pas ». Et puis elle me demande : «As-tu baisé une de ces femmes ?» Comment aurais-je pu en baiser une ? Je ne sais même pas qui elles sont. Toutefois elle s'énerve : «Tu as trente secondes pour me dire ce qui se passe avec toutes ces garces ou je te laisse là avec la facture.»

Merde.

Elle se met à frapper la table en criant :

Dis.

Moi.

Qui.

Sont.

Ces.

Foutues.

Femmes.

Et à chaque choc avec la table, mon cœur tombe de plus en plus bas dans mon ventre. Je sais que dans ce genre de situation, il faut rester serein, mais mon cœur bat la chamade, la tension monte et certaines personnes dans le restaurant remarquent alors que je suis furieux.

(C'est intéressant de parler de mes expériences; ça me rappelle qui je suis. Le Tom qui *dealait* des drogues dures, c'est un truc de la pandémie ça. On était où ?)

Puis on s'est fixé·es pendant un long moment, elle et moi et je pensais que j'avais perdu parce qu'à chaque frappement, je me disais qu'elle allait me laisser là avec l'addition, mais après deux minutes, elle a fait signe au serveur et elle a fini par payer. J'ai laissé la tension quitter mon corps, mais progressivement, car je ne voulais pas qu'elle le remarque. Nous attendions le serveur et elle passait ses frustrations sur son *chewing-gum* pendant que nous attendions l'addition. Sans crier gare, elle frappe à nouveau la table, un peu plus légèrement cette fois, et dit : «Je vais être franche avec toi : j'ai besoin d'un étalon. J'ai besoin d'endurance. J'ai besoin de quelqu'un qui sait baiser. Pas de ces conneries de fiottes.» Elle dit que la seule chose qui la rebute est une faible libido. Elle en a besoin deux fois par semaine et veut savoir si je peux gérer ça. À ce stade, j'étais tellement épuisé que je ne pouvais pas imaginer baiser cette femme ne serait-ce qu'une seule fois, et encore moins plusieurs fois par semaine.

Elle a continué à s'étendre sur ses besoins alors que nous nous dirigions vers le taxi. Elle a payé pour la course. À un moment donné pendant son discours décousu, j'ai dit : «Je vais sortir ici.» Elle a dit : «Okay, appelle-moi.» J'ai dit que je le ferais. Le taxi est parti et je me suis précipité dans la ruelle la plus proche, vers la benne à ordures la plus proche, et j'ai vomi.

Note

1. Écrit sur la base d'une série d'entretiens, les noms ont été modifiés. Texte traduit de l'anglais vers le français.

Le travail du sexe, Internet et l'intervention

L'équipe du PlaMP

L'anonymat et l'invisibilité que permettent les moyens de communication avec Internet contribuent aux difficultés rencontrées par plusieurs organismes pour rejoindre les jeunes. Pour tenter de pallier cette situation, l'équipe du PlaMP offre le service en personne, mais aussi par téléphone, par clavardage et par courriel.

Chez Tel-jeunes, organisme d'intervention professionnelle ponctuelle de première ligne, l'offre de service comprend l'intervention par téléphone, courriel et clavardage, ainsi qu'un forum, des articles, témoignages et vidéos sur les sujets qui intéressent les jeunes. En 2013, observant une baisse de l'utilisation du téléphone et du courriel, l'organisme a décidé d'offrir un nouveau mode d'intervention par texto. Sa mise en place a été suivie par des chercheures de l'UQAM en collaboration avec le Service aux Collectivités de l'UQAM[1]. Grâce à cette recherche, il est possible de comprendre le déroulement et le fonctionnement de l'intervention par texto et de prévoir les adaptations nécessaires pour l'utiliser.

1. Lien d'intervention virtuel

Avec le message par texto les jeunes entrent plus rapidement dans le vif du sujet, ce qui est différent du contact par téléphone; iels semblent plus enclins à exprimer leur détresse et attendre des solutions instantanées de la part des intervenant·es. Les jeunes apprécient beaucoup ce type de contact en raison de l'anonymat, de la facilité et de l'instantanéité de la communication. Concernant l'amélioration du service, iels ont demandé une prolongation de l'horaire d'ouverture en soirée, plus d'informations sur son fonctionnement, notamment pour être certain·es de ne pas parler avec un robot. Pour les jeunes, le lien avec l'intervenant·e est important et iels souhaitent parler à la même personne durant toute la durée de l'intervention.

Selon les intervenant·es, le service par texto est très utile pour répondre à des questions d'information. Cependant, pour plusieurs raisons il est plus difficile de répondre aux besoins des jeunes dans les cas plus lourds : l'espace octroyé au texte est très limité et nuit aux explications plus longues, il faut donc prioriser à quoi répondre en premier. De plus, avec les textos les intervenant·es hésitent à demander des informations sur le profil du jeune, ce qui diminue la possibilité de proposer des solutions adaptées.

La durée et le déroulement de l'échange font en sorte que la « conversation » peut s'étaler sur une journée et être entrecoupée dans le temps : par exemple, un·e jeune envoie une question à 8h, iel réouvre son téléphone à midi parce qu'entre-temps iel ne pouvait pas l'utiliser. Iel regarde la réponse et renvoie un autre message avant de retourner en classe. Vers 15h30, iel reprend son téléphone pour continuer l'échange. Il est possible alors que lea jeune ne puisse pas communiquer avec la même personne la fois suivante.

L'accès à beaucoup d'informations sur Internet permet aux jeunes d'être plus informé·es et de participer davantage à la recherche de solutions pour leur situation. Cependant, le service par texto a révélé que ceci s'applique aux personnes qui communiquent par téléphone et par courriel. Les jeunes qui contactent l'organisme par texto ont moins cherché ou réfléchi avant d'écrire leur message.

Autre aspect important : les messages par texto ne laissent pas passer les émotions. C'est peut-être une des raisons de la popularité de ce service. En effet, l'émotion révèle l'importance de la situation et constitue une forme d'engagement : la personne qui appelle veut parler mais peut avoir peur de ses propres émotions. Si elle écrit son message, elle n'a pas besoin de le dire de vive voix et ne transmet pas toutes ses émotions. Cependant, cet élément rend l'intervention plus difficile, car le niveau d'anxiété n'est pas perceptible.

Avec ces constats, il n'est pas surprenant de voir que l'intervention par texto a exigé plusieurs types d'adaptations :

- concernant l'organisation du travail : ajustement des ressources, limitation du nombre de conversations simultanées par intervenant·e, messages automatisés pour informer sur le temps d'attente;
- concernant le modèle d'intervention, principalement pour les problématiques lourdes : c'est le même modèle que par téléphone, mais l'intervention est plus directive; il s'agit de vérifier rapidement la présence d'idées suicidaires et d'évaluer la possibilité d'un passage à l'acte; l'organisme a produit un guide des procédures et de l'intervention par texto pour soutenir les intervenant·es;
- modifications de l'application par le fournisseur pour régler certains problèmes techniques.

Nous avons questionné des employé·es du PlaMP sur des enjeux liés à l'intervention en ligne. Jeanne nous parle des plateformes vidéo style TikTok.

Question à Jeanne, intervenante sociale : *Quels sont les défis pour rejoindre les jeunes sur des plateformes vidéo du style TikTok ?*

« L'un des premiers défis que je vois concerne le fait que ces plateformes nécessitent un contenu bien spécifique sur la forme. Il ne s'agit pas ici de faire des publications esthétiques et léchées comme sur Instagram, mais plutôt de faire de courtes vidéos accrocheuses, tournées vers le divertissement et le moment présent. Au-delà de veiller à adapter notre contenu à la plateforme, il faut aussi garder en tête que nous entrons dans un espace virtuel utilisé par des adolescent·es et régi par des codes d'ados. Il peut être risqué de tomber dans le ridicule, la prétention ou d'avoir l'air d'être un *outsider*.[2]
Par ailleurs, comme bien d'autres réseaux sociaux, TikTok est réglementé par des politiques de censure faisant en sorte que l'on n'est jamais à l'abri d'être *shadow ban*[3] à partir du moment où on parle de sexualité et de santé sexuelle.
Enfin, un autre défi qui se présente selon moi, c'est la nécessité de créer constamment du nouveau contenu pour garder l'intérêt des abonné·es. Les utilisateurices de ce genre de plateforme cherchent la nouveauté; même si l'une de nos vidéos devenait virale il faudrait mettre beaucoup d'efforts pour nourrir notre communauté. »

2. Monde virtuel et lien social

Depuis des années, l'ensemble de l'industrie technologique investit des fonds importants pour créer le métavers; il s'agit d'une «série d'univers virtuels 3D interreliés, dans lesquels il sera un jour possible d'apprendre, de travailler, de se divertir et de consommer.»[4] Il est déjà possible de se créer des identités virtuelles (avatar), de vivre en parallèle dans le réel et dans le virtuel, d'être soi-même, mais autrement. Le métavers permettra, par exemple, d'acheter des vêtements pour habiller son avatar, personnage virtuel pour lequel de l'argent réel sera dépensé. De plus, ces avancées permettront de vivre des sensations réelles, par exemple, de ressentir les vibrations de la musique ou les objets qu'on prend virtuellement dans sa main grâce à un gant. Même si elles viennent du virtuel, ces sensations seront ressenties par le corps réel.

Ces nouveaux outils auront probablement un impact sur le travail du sexe. Est-ce que la possibilité de vivre des sensations réelles en passant par le virtuel va pousser le travail du sexe à exister complètement dans le virtuel afin d'échapper à la police? La surveillance policière de ce nouveau terrain va s'organiser et amener les gens qui commettent des actes illégaux à se cacher encore davantage dans des espaces où les communications ne sont pas retraçables. Un des enjeux qui concerne le PIaMP, et tout le domaine de l'intervention sociale jeunesse, sera alors de pouvoir rejoindre les jeunes, de garder le contact avec elleux afin de pouvoir les accompagner selon leurs besoins.

3. Censure des réseaux sociaux

Malgré une impression de normalisation des échanges de services sexuels avec l'usage d'Internet, les préjugés et la stigmatisation sociale persistent, même chez les fournisseurs de plateformes. En temps de pandémie beaucoup de travailleur·euses du sexe se sont tourné·es vers le travail à distance, tout comme dans les autres secteurs.[5] Ainsi, les revenus de la plateforme OnlyFans sont passés de 375 millions de dollars américains à 1,2 milliard entre 2020 et 2021. Après un an, inquiets de la réputation de l'entreprise, certains investisseurs ont voulu interdire le contenu sexuellement explicite de son site. Les créateur·ices de contenu X ont protesté et ont obtenu gain de cause. OnlyFans n'est pas la seule dans cette situation, d'autres plateformes ont profité des travailleur·euses du sexe pour ensuite les chasser de leurs pages (par exemple, Tumblr, Patreon, Craigslist). «C'est comme s'il s'agissait d'un modèle d'affaire : on construit une plateforme virtuelle, on accepte du contenu à caractère sexuel pour attirer des utilisateurs, puis, une fois le succès au rendez-vous, on revoit les règles et l'on vire capot.» (Freslon, 2021, p. 11). Le comportement de ces plateformes montre que les travailleur·euses du sexe «sont exploité[·e]s et marginalisé[·e]s aussi bien en ligne que dans la vraie vie» (id., p. 11).

Anais, de l'équipe du PIaMP, nous parle des conséquences de la censure sur les réseaux sociaux.

Question à Anaïs, chargée des communications au PIaMP : *Comment la censure sur les réseaux sociaux affecte-t-elle le PIaMP et la population qu'il rejoint ?*

« Considérant que nous nous adressons aux personnes de moins de 25 ans, c'est incontournable pour nous d'être présent·e sur les réseaux sociaux et d'utiliser ces médiums pour faire connaître nos services, mais aussi diffuser nos messages de sensibilisation et de prévention. Or, même si les réseaux sociaux – prenons l'exemple d'Instagram –

permettent de nous identifier comme un OBNL, les politiques qui encadrent la nudité ou la sexualité sont les mêmes, même si nous passons des messages de prévention. Cela fait en sorte que notre compte est à risque d'être *shadow ban*, voir supprimé et il nous faut alors trouver des subterfuges ou édulcorer nos propos pour contourner les règles et les algorithmes. Au-delà d'occasionner un travail supplémentaire pour nous, cette réalité fait que de nombreuses personnes qui pourraient bénéficier de nos publications s'en voient privées. La censure empêche donc les jeunes d'avoir accès à de l'information qui serait utile pour leur sécurité et leur santé sexuelle. De plus, cette réalité concerne l'ensemble de la communauté, par conséquent la censure affecte également les jeunes qui souhaitent prendre la parole ouvertement sur le sujet des échanges de services sexuels et autres, mais aussi celleux qui cherchent à connecter avec leur communauté. »

De son côté Lola, de l'équipe du PIaMP, nous parle de l'intérêt d'être présente dans les espaces virtuels utilisés par les travailleur·euses du sexe.

Question à Lola, pair-aidante au PIaMP : *Comment l'approche « par et pour » permet-elle de rejoindre les travailleur·euses du sexe dans les espaces virtuels ?*

« L'approche par et pour est intéressante pour faire de l'intervention en ligne auprès des JESS[6] principalement car elle permet de mieux les rejoindre. Étant moi-même TDS,[7] j'ai accès aux espaces en ligne réservés à la communauté. Je peux y faire connaître nos services, créer des liens avec des JESS et des potentiels partenaires dans le milieu et m'informer sur les enjeux du moment. Ma connaissance du milieu fait aussi en sorte que je connais les plateformes en ligne utilisées par les JESS, ce qui permet de mieux cibler le *outreach*.[8] L'intervention en ligne permet aussi aux pair-aidant·es autant qu'aux JESS de garder un certain anonymat, ce qui peut apaiser certaines anxiétés et faciliter la création d'un lien de confiance dans un contexte où les échanges de services sexuels sont encore tabous et stigmatisés dans notre société. Ultimement, pour les JESS qui vivent en dehors des grands centres ou pour qui il est difficile de se déplacer pour venir au PIaMP, cela peut donner l'opportunité de parler à quelqu'un.e qui partage leur vécu. En leur rendant nos services accessibles, on contribue à briser l'isolement qu'iels peuvent vivre. »

Conclusion

Le mode de communication et d'intervention en ligne avec les jeunes semble incontournable et, selon l'expérience à Tel-jeunes, applicable moyennant certains ajustements. La réalité en ressources humaines et financières des organismes communautaires peut rendre difficile l'adoption de ces nouveaux moyens d'intervention. Comme le concluent les chercheures de l'UQAM, il est donc nécessaire de sensibiliser les bailleurs de fonds et les fournisseurs Internet aux besoins pressants en prévention en santé mentale.

Notes

1. Nous présentons ici les grandes lignes de ces résultats; pour plus d'information, voir : Thoër, C., K. Noiseux, F. Siche, C. Palardy, C. Vanier et C. Vrignaud (2017) « Potentiels et enjeux de l'intervention par texto : l'expérience de Tel-jeunes au Québec », *Santé mentale au Québec*, XLII, no 1, 337-354. Récupéré le 1er août 2022 : https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2017-v42-n1-smq03101/1040258ar.pdf

2. Étranger / inconnu

3. Bannissement caché

Notes (suite)

4. Johnson, M. « Le métavers en 10 questions », Protégez-vous, 2 février 2022. Récupéré le 21 août 2022 : https://www.protegez-vous.ca/nouvelles/technologie/le-metavers-en-10-questions. Voir aussi : Prémont, C. « Plongée dans le métavers », *Québec Science*, avril-mai 2022, 18-23.

5. Freslon, Chloé. « La véritable indécence ». *Québec Science*, décembre 2021, p. 11. Récupéré le 21 août 2022 : https://www.quebecscience.qc.ca/technopop/le-sexe-et-internet-un-duo-inseparable/

6. Jeunes qui échangent des services sexuels

7. Travail / travailleur·euse(s) du sexe

8. Sensibilisation

Cyborg

Jeune Vandale
@jeune.vandale

Quand l'histoire se répète : exclusion, répression, mais résistances des travailleur·euses du sexe (TDS) en temps de pandémie

Karl Beaulieu, M. Sc. criminologie, UdeM

Izara Gilbert, M.A. travail social, UQÀM

Membres-étudiant·es de l'Observatoire des profilages (ODP)

Les savoirs sur les crises

La pandémie de COVID-19, ainsi que les mesures mises en place pour y répondre, ont engendré des conséquences sociales sans précédent sur les collectivités à travers le monde, dévoilant l'ampleur des inégalités sociales (Wu et Karabanow, 2020). Déjà, les études sur les crises laissaient présager que les personnes marginalisées et les femmes allaient être impactées de manière disproportionnée par la COVID-19. Les personnes marginalisées sont principalement à risque de contracter le virus, en raison de facteurs individuels, mais surtout structurels, en plus de faire face à des barrières supplémentaires dans l'accès aux services de soins et de santé (Perri et al., 2020). Historiquement, les crises sont saisies par les intervenant·es social·aux et les communautés pour dénoncer la (re)production d'inégalités sociales et penser un monde plus juste (Wu et Karabanow, 2020).

La criminalisation du travail du sexe en temps de pandémie

Malgré l'arrêt Bedford qui a jugé la criminalisation du travail du sexe (TDS) comme inconstitutionnelle en 2013, le TDS reste criminalisé au Canada, notamment sous la loi C-36 qui criminalise l'achat de services sexuels. Dans les faits, les TDS sont aussi judiciarisé·es en vertu des règlements sur les incivilités à Montréal (flâner, traverser la rue, se trouver dans un parc, cendrer à terre)[1], mais aussi en raison de «sollicitation» inscrit à l'article 213 (1) du Code criminel. Outre les constats d'infractions, les TDS sont aussi victimes de harcèlement, de déplacements, d'abus et d'arrestations de la part de la police (Stella, 2008). Iels sont la cible d'un profilage social et subissent un traitement différentiel en raison de leur identité. Malgré les «réformes» mises en place par les institutions publiques et le SPVM[2], force est de constater que ce profilage social s'est intensifié au cours des dernières années (Bellot et al., 2021). Qui plus est, le récent rapport de Fortin et al. (2022, 11) fait état «d'une approche punitive de la COVID-19 au Québec», alors que Luscombe et McClelland (2020) repèrent des expériences de contrôle exacerbées dans les quartiers pauvres et racisés. Le Québec a d'ailleurs été la province la plus répressive lors de la COVID-19, 66% des constats d'infraction au Canada ayant été remis dans la province (Luscombe et McClelland, 2020). D'ailleurs, les TDS, notamment celleux en situation d'itinérance, ont été particulièrement touché·es par les impacts de la crise et par sa gestion punitive (Quirouette et al., à paraître) qui s'ajoutent au contexte de criminalisation de leur travail au Canada. Le NSWP[3] (2020) note une intensification de la surveillance, des fouilles et des descentes policières dans les milieux de travail des TDS engendrant anxiété et détresse.

Les capacités d'innovation des organisations TDS

En tant que services de première ligne, les milieux communautaires ont largement été mobilisés lors de la pandémie. Il est pertinent de rappeler dans ce contexte que le travail du soin est principalement assuré, mais surtout relégué aux femmes qui sont nombreuses dans ces milieux précaires (Graham, 2007). Elles ont dû faire preuve de capacités d'innovation pour assurer la sécurité des personnes marginalisées et de savoir-faire pour répondre à des enjeux de santé publique. La communauté TDS s'est largement ralliée autour d'une réponse financière, matérielle et médicale pour venir en aide aux usager·ères, mais ces fonds restent insuffisants (Bromfield et al., 2021). Tant en Europe, aux États-Unis qu'au Canada, les organisations en TDS ont été à l'avant-plan et ont été «un modèle» pour les autres organisations (Bromfield et al., 2021).

RÉSULTATS

La section suivante dresse une analyse de la littérature en la croisant avec nos expériences d'étudiant·es-chercheur·es impliqué·es dans les milieux communautaires : nos réflexions sont donc autant guidées par la pratique que par nos implications au sein de projets de recherche réalisés sur le travail de première ligne pendant la pandémie. Les résultats ci-dessous concernent spécifiquement les intervenant·es qui travaillent auprès de celleux qui sont aussi impliqué·es dans l'industrie du sexe.

Nous cherchons à nous situer socialement comme auteur·ices blanc·hes, jouissant aussi de privilèges liés à la classe sociale. Nos ancrages théoriques sont aux croisements du travail social critique et de la criminologie critique.

Des réponses d'aide qui les excluent

Tout d'abord, les intervenant·es notent que plusieurs TDS ont vécu une détresse liée à la situation

financière, comme iels n'étaient pas inclu·es dans les mesures d'urgence telles que la PCU[4], en raison de la non-reconnaissance sociale de leur travail. Non seulement iels ne pouvaient pas recevoir ces mesures d'urgence, mais plusieurs ont eu le sentiment de devoir dévoiler leur occupation à leurs proches ainsi qu'aux différent·es professionnel·les qui les entourent, en devant justifier ce qui freine leur admissibilité à cette mesure. Plusieurs TDS ont dû faire face à une baisse de revenus et certain·es sont devenu·es prestataires de l'aide sociale. D'autres, qui étaient sur la mince ligne de l'habitation précaire, ont basculé vers l'itinérance.

De plus, les TDS, notamment celleux qui sont en situation d'itinérance, ont dû composer avec la fermeture de plusieurs milieux de vie et de refuges. Ces fermetures les ont amené·es à accepter plus souvent de dormir chez des clients, ou de devoir dormir dans la rue, exacerbant leur vulnérabilité et les risques de victimisation. En réaction à la fermeture de plusieurs refuges, la Ville de Montréal a mis en place des *mega-shelters*[5], pour la plupart mixtes. Or, ces lieux étaient généralement hostiles avec des horaires stricts et une grande présence d'agent·es de sécurité : plusieurs femmes, notamment racisées, préféraient rester dans la rue ou chez des clients plutôt que de devoir se retrouver dans ces refuges. Les travailleur·euses queer et trans ont aussi craint des expériences de discrimination au sein de ces *mega-shelters* qui n'étaient pas adaptés à leurs besoins.

Des réponses punitives qui les visent

Globalement, les interactions entre la police et les personnes en situation d'itinérance ont augmenté durant la pandémie. Les TDS LGBTQ+ se sont fait interpeller plus souvent par leur nom, la proximité des refuges et des postes de police facilitant une logique d'intimidation et de harcèlement amplifiée avec la désertion de la ville. Les intervenant·es racontent une anxiété permanente de surveillance causant de la détresse psychologique chez les TDS, décrite comme une «paranoïa». Notamment, le couvre-feu les a poussé·es à rester plus longtemps chez leurs clients afin d'éviter d'être judiciarisé·es[6], ce qui les plaçait dans une position de vulnérabilité, alors que plusieurs avaient accepté de nouveaux clients qui leur étaient inconnus. De plus, ce contexte de surveillance les pousse plus souvent à devoir négocier rapidement les paramètres de la transaction. Ces situations les amènent aussi à devoir pratiquer dans des locations plus reculées, les empêchant d'avoir recours à de l'aide si nécessaire, alors que les espaces publics sont désertés. Finalement, à la stigmatisation et à l'humiliation que vivent «normalement» les TDS lorsqu'iels déposent des plaintes au poste de police, s'ajoute la crainte d'être judiciarisé·es pour avoir enfreint une mesure de santé publique.

Négocier l'exclusion et la répression en première ligne

Face à l'exacerbation du contexte répressif, plusieurs intervenant·es notent le rôle prépondérant et proactif des organisations communautaires en TDS, notamment du PlaMP et de Stella. Les intervenant·es ont désiré faire sentir leur présence à la police et ont élargi leur mandat tout en répondant aux mesures de santé publique. Or, les stratégies qui étaient mises en place par les intervenant·es étaient parfois contrecarrées par des mesures policières encore plus répressives. Les intervenant·es rapportent d'ailleurs elleux-mêmes des expériences de profilage social et de contrôle exacerbées durant la pandémie, dont des fouilles et des interpellations lors de leur travail de rue. Ces événements ont secoué le milieu du travail de rue et les interactions avec la police sont devenues l'enjeu principal des tables de concertation.

Conclusion : s'organiser hors du champ de la violence légale de l'État

La gestion punitive de la COVID-19 a largement impacté les personnes dans l'industrie du sexe, et ce, à plusieurs niveaux, contribuant à leur vulnérabilisation. De surcroît, les TDS ont été à la fois exclu·es des mesures mises en place pour la COVID-19, mais aussi visé·es par les mesures de contrôle, les poussant à prendre davantage de risques et à vivre des événements de victimisation supplémentaires. Pour y faire face, les organisations communautaires ont mis en place des solutions inclusives, basées sur la tolérance et le soutien, faisant preuve de leurs capacités à s'organiser pour assurer la santé et la sécurité de nos collectivités devant des défis d'envergure. Au même moment, cette pandémie nous a rappelé l'échec des mesures répressives alors que l'État s'est replié sur la violence et la coercition excluant à nouveau les savoirs issus de la crise du VIH/sida. Ce double constat a largement nourri les discussions collectives sur les alternatives possibles pour répondre aux autres crises qui convergent (logement, surdoses, violences policières), hors du champ de la violence légale, notamment avec des mobilisations sociales sans précédent telles que le mouvement pour le définancement de la police.

Notes

1. Les règlements sur les incivilités à Montréal sont appliqués de manière arbitraire par les autorités et jouent un rôle prépondérant dans la reproduction du profilage social et racial (Bellot et al., 2021; Livingstone et al., 2021).

2. Service de police de ville de Montréal

Notes (suite)

3. Global Network of Sex Work Projects

4. Programme canadien d'urgence, fonds mis en place lors de la pandémie de COVID-19 pour soutenir financièrement les Canadien·nes vivant avec une perte de revenus.

5. Très large refuge pouvant accueillir plus d'une centaine de personnes, p. ex. la Place Dupuis.

6. Un constat d'infraction atteint souvent 1 500$ en vertu de la Loi sur la santé publique.

Bibliographie

Bellot, C., Lesage-Mann, E., Fortin, V. et Poisson, J. (2021). Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019). *RAPSIM*.

Bromfield, N. F., Panichelli, M., et Capous-Desyllas, M. (2021). At the Intersection of COVID-19 and Sex Work in the United States : A Call for Social Work Action. *Affilia*, 36(2), 140-148. https://doi.org/10.1177/0886109920985131

Global Network of Sex Work Project (2020) COVID-19, Retrouvé à : https://www.nswp.org/page/covid-19

Graham, M. (2007). The Ethics of Care, Black Women and the Social Professions : Implications of a New Analysis. *Ethics and Social Welfare*, 1(2), 194-206. https://doi.org/10.1080/17496530701450372

Livingstone, A.-M., Meudec, M., & Harim, R. (2021). Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 126. https://doi.org/10.7202/1076648ar

Luscombe, A. et McClelland, A. (2020a). *Policing the Pandemic: Tracking the Policing of Covid-19 across Canada*.https://doi.org/10.31235/osf.io/9pn27

Maier, K., Hume, Rebecca et Dobchuk-Land, B. (2021) Crisis in Criminology : Reflections on the Concept of Crisis in the Time of COVID-19. *The annual Review of Interdisciplinary Justice Research*, 10, 1-37

Parsell, C., Clarke, A., et Kuskoff, E. (2020). Understanding Responses to Homelessness during COVID- 19 : An Examination of Australia. *Housing Studies*, 1-14. https://doi.org/10.1080/02673037.2020.1829564

Perri, M., Dosani, N., et W. Hwang, S. (2020) COVID-19 and People Experiencing Homelessness : Challenges and Migitation Strategies, *CMAJ*,(26) 192 716-719

Quirouette, M., Beaulieu, K. et Spallanzani-Sarrasin (À paraître) Gestion punitive de la pandémie : Défis et stratégies des intervenants de première ligne à Montréal, *Criminologie*.

Stella, l'amie de Maimie (2008) Mémoire : L'étude publique sur l'itinérance : Des visages multiples, des responsabilités partagées. Remis *à la Commission permanente sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie de la Ville de Montréal*, 9 p.

Wu, H., et Karabanow, J. (2020). COVID-19 and beyond : Social Work Interventions for Supporting Homeless Populations. *International Social Work*, 5.

Réflexion[1]

Sarah Monette

La prostitution

Dans la vie de tous les jours, les tabous prennent de la place inconsciemment. Dans nos gestes, nos paroles, notre façon de penser.

Mais qu'est-ce qu'un tabou ? C'est une interdiction de parler de certaines choses à cause de certaines croyances. C'est une situation, un sujet qu'on a peur d'évoquer à cause de la convenance sociale. Une situation ou sujet qu'on ne peut critiquer ou juger.

Donc la norme serait d'éviter ces sujets et situations pour ne pas blesser, provoquer ou faire insinuer des non-dits aux autres personnes.

Un des sujets tabous connus c'est : la prostitution

Pour moi il y a deux sortes de prostitution. L'inconsciente (passé) et la consciente (aujourd'hui). L'inconsciente, c'est celle qui a toujours existé et qui existe encore dans certains pays. C'est lorsque la famille oblige une personne à marier un homme dont elle ne veut rien savoir et dont elle n'est pas amoureuse. Pourquoi pour moi c'est de la prostitution ? Parce qu'il y a une violation des droits de la femme. Et au fond la femme devait donner son corps à son futur mari avec obligation de s'occuper de cet homme et de lui donner des enfants veut veut pas. Et pourquoi inconsciente ? Car cela peut paraître comme une soumission habituelle, une obligation par la religion.

Souvent on va entendre que la prostitution c'est sur une base volontaire qui part d'un mal-être. C'est vrai, mais dans le passé cela n'était pas aussi fréquent car les droits de la femme n'étaient pas reconnus. La prostitution d'aujourd'hui, que je dis Consciente, c'est bien sûr lorsque la personne prend la décision elle-même ou se rend compte que ses droits sont brimés par son inconscience. Toujours sur mon propre point de vue, la prostitution aujourd'hui repose sur plusieurs raisons. Comme par exemple, la découverte de soi, retrouver la confiance en soi, se faire de l'argent lorsque nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution, quand on pense qu'on ne vaut rien et qu'on veut voir notre valeur dans les yeux des autres personnes, etc.

Comme les normes le sous-entendent, ce ne sont pas de bonnes raisons. Alors laissez-moi vous dire une chose. Chaque situation, chaque parole dite, chaque parole crue, chaque valeur de chaque personne est différente ! Notre évolution émotionnelle, physique, psychologique et notre passé, nos souffrances, nos blessures, notre seuil de tolérance ne sont pas les mêmes. JAMAIS !

Cela dit dans ma tête comme je dis toujours, nous devons faire des choix dans la vie pour nous faire avancer et les erreurs existent et on apprend de ces dernières. Donc il n'y a pas de mauvais choix sinon nous ne les aurions jamais choisis. Les seuls mauvais choix dans ce monde c'est nos choix que nous jugeons mauvais. Car on ne peut pas juger mauvais un choix sans connaître la personne de A à Z. De toute façon nous ne nous connaîtrons jamais nous-mêmes en entier alors sûrement pas les autres non plus.

Pour moi la prostitution ce n'est pas qu'une question de sexualité. C'est aussi une question de respect de soi. Et on définit beaucoup la prostitution comme étant la femme ou l'homme qui vend son corps. Mais attendez, les hommes ou les femmes, eux, qui donnent de l'argent à ceux qui vendent leur corps ce n'est pas de la prostitution ? De mon point de vue oui absolument ça l'est ! Sans exception. Sans une des deux personnes, vendeur ou acheteur, il n'y aurait pas de prostitution. Et la prostitution peut être gratuite aussi.

Il ne faut pas sous-estimer le terme prostitution.

Note

1. Les textes de réflexion publiés dans *Les Cahiers du PlaMP* ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'organisme. Ils proposent des points de vue qui peuvent favoriser les échanges.

Les Cahiers du PIaMP
N°2 - Février 2023
Les multiples visages du travail du sexe

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2023

ISSN 2819-9235 (format imprimé)
ISSN 2564-0429 (format en ligne)

Revue

Les Cahiers du PIaMP

N° 2 - Février 2023 - Les multiples visages du travail du sexe

PIaMP

Intervenir - Former - Sensibiliser concernant les échanges de services sexuels chez les jeunes

514-284-1267
4430 avenue Papineau,
Montréal, QC, H2H 1T8
piamp@piamp.net
piamp.net